



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 55423

Texte de la question

M. Joël Giraud attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la rédaction de l'arrêté fixant l'éligibilité des appareils utilisant le bois comme source d'énergie au futur crédit d'impôt. En effet, les industriels du chauffage au bois sont inquiets à l'idée que les inserts de cheminées soient exclus du futur crédit d'impôt et demandent qu'une éligibilité soit fixée aux appareils ayant un rendement supérieur ou égal à 65 % selon les normes en vigueur. Selon les estimations de ces professionnels, les gains générés par les rentrées fiscales connexes (TVA, impôts sur les bénéfices, charges salariales) compenseront totalement les dépenses fiscales engendrées par le crédit d'impôt. Aussi, il souhaite savoir quelles sont les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Une refonte complète du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale organisée autour de deux axes majeurs, l'aide aux personnes et la prise en compte des préoccupations environnementales, a été adoptée dans le cadre de la loi de finances pour 2005. Cette réforme a notamment pour objet de renforcer le caractère incitatif du dispositif en recentrant la liste des équipements éligibles sur les équipements les plus performants et en excluant les équipements de confort. Elle suppose qu'un arrêté ministériel fixe ultérieurement la liste détaillée des équipements éligibles en fonction de critères de performance énergétiques stricts définis dans le cadre d'une concertation entre les représentants des différentes administrations et les professionnels concernés. S'il ne fait aucun doute que la plupart des équipements et appareils de chauffage au bois, dont les inserts, seront compris dans la liste des équipements éligibles, il reste encore à finaliser les critères de performance qui seront retenus en vue d'une publication de l'arrêté ministériel au début de l'année 2005.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55423

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 461

Réponse publiée le : 8 février 2005, page 1369